
COMMUNIQUÉ DE PRESSE 09/12/2021

Position du Cartel et de AADM (Alliantie Artsenbelang - Domus Medica) sur la vaccination par les pharmaciens

Le Cartel et AADM - Domus Medica sont avant tout favorables à une première ligne forte et à une organisation des soins de santé basée sur le principe de subsidiarité. Dans les soins de première ligne, plusieurs tandems sont d'une importance essentielle. Pensons ici au tandem nécessaire entre médecins généralistes et infirmiers pour le maintien à domicile, mais également à celui existant entre médecins généralistes et pharmaciens.

Au cours des derniers mois, ces prestataires de soins ont montré qu'une bonne coopération permettait de réaliser des choses exceptionnelles. Le succès des centres de vaccination, dans lesquels une grande partie de la population a été vaccinée en peu de temps, n'a été possible que grâce à la coopération intensive des médecins généralistes, des infirmiers et des pharmaciens.

Nous souhaitons continuer à développer encore davantage cette coopération renforcée dans les années à venir en poursuivant un large débat sur la bonne répartition des tâches entre les différents prestataires de soins de santé, afin que chacun puisse exprimer au mieux ses compétences essentielles dans l'intérêt des soins aux patients. Nous sommes également très favorables à la possibilité d'une approche différenciée car les prestataires de soins de santé sur le terrain savent mieux que quiconque comment obtenir la meilleure couverture vaccinale au niveau local.

Si, éventuellement selon les contextes, une meilleure coopération entre médecins généralistes, infirmiers et pharmaciens devait nécessiter une adaptation de la loi sur les professions de santé du 10 mai 2015, nous sommes tout à fait disposés à l'envisager en tenant compte du fait que les actes médicaux ne peuvent être pratiqués que par les titulaires du diplôme légal de médecin et pour autant que cette adaptation vise à augmenter la couverture vaccinale globale.

Au cours des prochaines semaines, des efforts considérables devront à nouveau être déployés pour administrer le vaccin booster à l'ensemble de la population et ce, dans un délai aussi court que possible. Utilisons pour cela les structures existantes (centres de vaccination et cabinets de médecine générale) qui ont prouvé leur efficacité, plutôt que de mettre en place une multitude de voies secondaires qui entraîneront la confusion chez les citoyens et compliqueront la campagne de vaccination de rappel.

L'avant-projet de loi n'a eu jusqu'ici pour effet que d'alimenter le réflexe corporatiste des différentes professions plutôt que de renforcer la coopération entre elles. On ne peut que regretter cet état de fait. Nous défendons la collaboration, en travaillant à partir d'une vision commune dans le but d'améliorer les soins pour les patients et la société. Dans cette optique, nous invitons les associations

professionnelles de pharmaciens et d'infirmiers à domicile à écrire une nouvelle page de leur histoire commune dans le but d'augmenter la couverture vaccinale en Belgique.

Nous demandons donc aux associations professionnelles des pharmaciens et aux décideurs politiques que, dans l'intérêt du citoyen et de la rapidité d'une campagne de rappel via les centres de vaccination et les cabinets de médecine générale, nous continuions à opter pour une approche collaborative et de ne pas ouvrir rapidement des voies supplémentaires qui ne feraient que compliquer la coopération future.

Alliantie Artsenbelang - Domus Medica (AADM): Dr Roel van Giel, Dr Dieter Vercammen
Kartel: Dr Thomas Gevaert (ASGB), Dr Michel Creemers (ASGB), Dr Paul De Munck (GBO)